

- 120-2016 Avis motion pour adoption du règlement 347-2016 décrétant un emprunt et une dépense de 655 379 \$ pour la construction et l'aménagement du bâtiment multifonctionnel.
La conseillère Mireille Brûlé donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 347-2016 décrétant un emprunt et une dépense pour la construction et l'aménagement du bâtiment multifonctionnel sis au 43, rue Desjardins Nord au montant de 655 379.
- 121-2016 Demande de subvention à la députée, madame Sylvie Roy, pour la route Piché.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de madame Sylvie Roy, députée d'Arthabaska, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour un montant estimé d'environ 50 000 \$ pour réparer une partie de la route Piché. Les travaux consistent au creusage des fossés, L'excavation, poser de la membrane et de faire le rechargement de la route.
- 122-2016 Entente ingénierie, ville de Victoriaville.
Il est proposé par Caroline Pelletier et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise la signature d'une entente entre la ville de Victoriaville et la municipalité de Saint-Valère pour l'utilisation du service d'ingénierie de la ville de Victoriaville. La municipalité opte pour l'option 2 soit une banque de cent vingt (120) heures au coût annuel de huit mille neuf cents dollars (8 900 \$). Le maire Louis Hébert et le directeur-général et secrétaire-trésorier Jocelyn Jutras sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette entente.
- 123-2016 Demande de subvention essence pour le rang 8 et le bâtiment multifonctionnel.
ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise la demande de subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). La demande concerne des travaux dans le rang 8 pour un montant de 200 000 \$ et la construction du bâtiment fonctionnel section ainée et jeune pour un montant de 100 000 \$. Il est également résolu:
QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

123-2016

Demande de subvention essence pour le rang 8 et le bâtiment multifonctionnel.
(suite)

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

124-2016

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage dans la cour avant au 2815, route 161.

ATTENDU QUE madame Nicole Pelletier est propriétaire du 2815, route 161, lot 5 181 287 du cadastre du Québec, zone 3Ra;

ATTENDU QUE la propriétaire souhaite construire un garage dont une partie se trouverait dans la cour avant;

ATTENDU QUE la résidence de madame Pelletier est située à 31,39 mètres et que le garage sera situé à 24,4 mètres. La règlementation édicte une marge de recul avant de 15 mètres de la limite de propriété;

ATTENDU QUE la propriété ne permet pas de construire plus en retrait sans test de sol puisqu'il y aurait des risques pour la stabilisation de la rive de la rivière Bulstrode;

ATTENDU QUE le terrain est bordé d'arbres et devant la propriété il n'y a pas de construction, et que personne aux alentours ne s'est plaint du manque de visibilité dû à l'agrandissement de la résidence en 2012;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la présente demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Caroline Pelletier que le conseil autorise la demande de dérogation mineure de madame Nicole Pelletier pour la construction d'une partie du garage dans la cour avant selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les raisons précitées.

125-2016

Demande de chenil pour le 594, route 161.

ATTENDU QUE madame Noëlline Daraïche a déposé au conseil une demande pour l'exploitation d'un chenil pour 5 chiens de races, soit Pug (carlin), Teckel, Pinscher, Shih Tzu ainsi que Labrador;

125-2016

Demande de chenil pour le 594, route 161. (suite)

ATTENDU QUE madame Noëlline Daraîche a établi son chenil au 594, route 161 sur le lot 750-P. du Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE la municipalité a délégué sa compétence à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, madame Daraîche devra se conformer aux règlements de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi que règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Laroche et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour 5 chiens pour l'année 2016 à madame Noëlline Daraîche et ce, aux conditions suivantes:

QUE madame Daraîche devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont elle est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE madame Daraîche devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE madame Daraîche devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la Municipalité et de la SPAA, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, madame Daraîche, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par madame Daraîche de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

126-2016

Demande de René Dostie pour l'acquisition d'une partie de l'ancienne route 34.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'acquisition de l'ancienne route 34 provenant de monsieur René Dostie le 6 mai 2016;

ATTENDU QUE monsieur René Dostie demande l'acquisition d'une partie de l'ancienne route 34 à titre gratuit puisqu'il entretient cette parcelle depuis plus de dix (10) ans;

ATTENDU QUE cette parcelle constitue un résidu de l'ancienne route 34 et que la municipalité est devenue propriétaire de ces anciens chemins et parcelles aux termes d'un avis d'abandon publié dans la Gazette officielle en mil neuf cent soixante-six (1966) par le ministère de la Voirie. Conformément à la Loi, cet avis d'abandon transférait la propriété de ces chemins et parcelles désaffectés et autorisait la municipalité à en disposer;

ATTENDU QUE la prescription acquisitive ne s'applique pas sur les biens publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le conseil refuse l'offre de monsieur René Dostie pour l'acquisition d'une partie de l'ancienne route 34 à titre gratuit. La municipalité demeure disposée à recevoir une nouvelle offre de monsieur Dostie et à négocier un prix de vente raisonnable selon l'évaluation moyenne des terrains adjacents.

- 127-2016 Demande de nettoyage de cours d'eau Rivière-Noire, branche 25, de Ferme Guyline 2001 inc., représentée par monsieur Éric Cloutier.
- ATTENDU QUE** monsieur Éric Cloutier, représentant de Ferme Guyline 2001 inc., a déposé une demande de nettoyage de cours d'eau de la Rivière-Noire branche 25 le 30 mai 2016;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Caroline Pelletier que le conseil autorise le dépôt de la demande de nettoyage du cours d'eau Rivière-Noire, branche 25, fait par la Ferme Guyline 2001 inc., représentée par monsieur Éric Cloutier. Monsieur Éric Pariseau représentant de la MRC recommande le dit nettoyage. L'acte de répartition sera fait par bassin versant.
- 128-2016 Demande pour la subvention « pacte rural ».
- Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise la demande de subvention dans le cadre du « Pacte rural » au montant de 15 000 \$ pour l'aménagement extérieur du bâtiment multifonctionnel. La cotation est de 21 620,18 \$ avant taxes et la municipalité s'engage à assumer les frais excédants le montant de la subvention du « Pacte rural ». Le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, est autorisé à déposer et signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- 129-2016 Demande de test pour la vérification d'une installation septique non conforme.
- ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une plainte, le 30 mai 2016, concernant une installation septique qui polluerait sur la propriété du 1718, route 161;
- ATTENDU QUE** nul ne peut rejeter ni permettre le rejet dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée, selon l'article 3 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);
- ATTENDU QUE** la municipalité a, par le passé, effectué des tests par l'entremise d'une entreprise privé pour faire la vérification de quelques installations septiques douteuses;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise la demande de cotation pour faire vérifier l'installation septique du 1718, route 161.
- 130-2016 Procédure la mise aux normes de l'installation septique du 1810, route 161.
- ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une plainte en 2014, concernant plusieurs installations septiques qui pollueraient et déverseraient dans un fossé menant à la rivière Bulstrode, près de la route 161;
- ATTENDU QUE** la municipalité a demandé à tous les propriétaires de la section village qui ne possédaient aucun permis d'installation septique dans leur dossier de propriété de se rendre conforme;
- ATTENDU QUE** nul ne peut rejeter ni permettre le rejet dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée, selon l'article 3 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);
- ATTENDU QUE** la municipalité a, par le passé, tenté d'effectuer des tests par l'entremise d'une entreprise privé pour faire la vérification du 1810, route 161;
- ATTENDU QUE**, suite à plusieurs malentendus, la vérification n'avait pas eu lieu;

- 130-2016 Procédure la mise aux normes de l'installation septique du 1810, route 161. (suite)
- ATTENDU QUE** la municipalité souhaite établir une procédure pour faire la vérification et la mise en conformité, s'il y a lieu, de l'installation septique du 1810, route 161;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise la demande de cotation pour faire vérifier l'installation septique du 1810, route 161.
- 131-2016 Procédure pour les propriétés du 227, chemin Plage-Hébert et 1380, route 161.
- Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil accepte l'envoi d'une correspondance par huissier puisque la lettre envoyée par courrier recommandé le 24 mai dernier n'a pas été retirée. Cette lettre concernait uniquement la propriété du 227, chemin Plage-Hébert, appartenant à madame Guylaine Ramsay. Après vérification le 1^{er} juin dernier, madame Ramsay possède une autre propriété située au 1380, route 161 qui manque également d'entretien (pelouse). La correspondance par huissier exigera l'entretien des deux propriétés de madame Ramsay selon l'article 7.7.6 règlement de zonage, et l'enlèvement du véhicule entreposé depuis plusieurs années au 227, chemin de la Plage-Hébert, selon le règlement de zonage 8.4.3.1 b. Le conseil autorise l'envoi du dossier au procureur de la municipalité.
- 132-2016 Demande de l'AFEAS pour le 50^e anniversaire.
- Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil accorde un montant de 50 \$ à l'association de l'AFEAS Régionale Centre-du-Québec pour un espace publicitaire sur une table lors de la soirée Gala du vendredi 23 septembre 2016 dans le cadre du congrès provincial.
- 133-2016 Demande du Moto-Club Bois-Francis inc. pour traverser les chemins municipaux.
- ATTENDU QUE** le conseil a reçu une demande en date du 30 mai 2016 du Moto-Club des Bois-Francis inc. afin d'obtenir l'autorisation pour la traverse des rangs 8, 10, 11, 12, Landry et Courtois et de la route Vigneault;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil donne l'autorisation au Moto-Club des Bois-Francis inc. de passer sur le territoire de la municipalité pour l'année 2016-2017 à savoir, le rang Courtois sur une distance de 0,45 kilomètre, la route Vigneault sur une distance de 0,35 kilomètre, le rang 10 sur une distance 0,7 kilomètre et enfin de traverser les rangs 8, 11, 12 et Landry. Toutefois, l'achat et l'installation des pancartes sont à la charge du Moto-Club des Bois-Francis inc.
- 134-2016 Inscription au congrès de la FQM 2016.
- Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise l'inscription et les dépenses des élus municipaux au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra les 29-30 septembre et 1^{er} octobre 2016 à Québec.
- 135-2016 Autorisation dépenses ponceau rang Landry.
- Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil accepte les dépenses reliées au remplacement de deux ponceaux dans le rang Landry pour un montant de maximum de 12 688 \$ qui sera prélevé à même le fonds de réserve local de réfection et entretien/voirie provenant des redevances carrières.

- 136-2016 Autorisation changement d'horaire de travail estival (employés de bureau).
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise la modification de l'horaire de travail pour la saison estivale de madame Marie-Pier Danis-Théberge, l'inspectrice en bâtiment et environnement et adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier, soit de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 30 à midi, à compter du 4 juillet 2016 jusqu'au 2 septembre 2016. L'inspectrice pourra prendre le temps de visiter la municipalité afin de vérifier les constructions/rénovations sans permis.
- 137-2016 Demande de la FADOQ pour l'installation d'un écran de projecteur.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Caroline Pelletier que le conseil, suite à la demande de la FADOQ de Saint-Valère, accorde un montant maximum de 500 \$ pour l'installation au mur d'un écran projecteur dans la salle municipale.
- 138-2016 Demande de commandite du Cercle des Jeunes Ruraux pour Expo 2016.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil accorde un montant de 100 \$ au Cercle des Jeunes Ruraux pour commanditer le trophée de la Classe de groupe dans le cadre de la 83^e édition de l'exposition locale de génisses qui se tiendra le 9 juillet 2016 à la ferme Frontières Holstein S.E.N.C.
- 139-2016 Demande d'autorisation pour un nouveau numéro lot cadastré.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le maire monsieur Louis Hébert et le directeur-général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à signer la demande de lotissement à la condition qu'il y ait eu négociation et entente avec les propriétaires soit madame Diane Ouellette et monsieur René Fleurent pour que la municipalité puisse céder une partie de l'ancienne route 34 coin route 261 et route 161 suite à la demande de monsieur Pierre Pépin, arpenteur-géomètre, de confirmer l'opération cadastrale cédant
- 140-2016 Clinique médicale « Avenues Santé Bois-Francs ».
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil accepte que le maire, monsieur Louis Hébert représente la municipalité pour entamer les négociations avec les autres administrateurs de la Clinique « Avenues Santé Bois-Francs » afin de trouver une solution suite au non-renouvellement du contrat de location des locaux appartenant à Avenue Santé Bois-Francs par les médecins étant donné que la municipalité est membre dans OSBL « Avenues Santé Bois-Francs ».
- 141-2016 Autorisation dépenses voirie rang 8.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise les dépenses du rang 8, pour un montant maximum de 42 283 \$, pour la pose de membrane, le rechargement et le transport de pierre et la pose d'asphalte sur une distance d'environ 110 mètres. Les dépenses seront payées à même la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).
- 142-2016 Autorisation dépenses voirie route Piché.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise les dépenses de la route Piché, pour un montant maximum de 50 000 \$, pour la pose de membrane, le rechargement et le transport de pierre sur une distance d'environ 800 mètres conditionnel à avoir obtenu la subvention du députée madame Sylvie Roy. Les dépenses seront payées dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

118-2016, 119-2016, 122-2016, 123-2016, 127-2016, 128-2016, 129-2016, 130-2016, 131-2016, 132-2016; 134-2016, 135-2016, 137-2016, 141-2016, 142-2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de juin deux mil seize.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

143-2016

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 50 par Caroline Pelletier que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier